

Lignes directrices sur l'éthique et l'intégrité de la recherche

Les présentes Lignes directrices sur l'éthique et l'intégrité de la recherche (« Lignes directrices ») complètent la Politique sur l'éthique et l'intégrité de la recherche de Grands Défis Canada, qui s'applique à tout innovateur recevant un financement de Grands Défis Canada pour effectuer de la recherche dans le cadre de son projet d'innovation.

LIGNES DIRECTRICES

Les ressources partagées ci-dessous sont destinées à fournir une orientation; nous recommandons fortement aux innovateurs de confirmer auprès de leur établissement et/ou de leur communauté les ressources qui seraient les plus appropriées et pertinentes pour l'initiative de recherche proposée.

Recherche impliquant des personnes

Pour les innovateurs non canadiens, la Déclaration d'Helsinki et le Conseil des organisations internationales des sciences médicales (CIOMS) peuvent offrir des conseils concernant les codes et les normes minimaux pour la recherche impliquant des êtres humains. Les innovateurs basés au Canada ou travaillant en partenariat avec des agences fédérales et/ou des universités canadiennes devront également, *au minimum*, respecter l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2, 2018).

Recherche impliquant les peuples autochtones, les communautés autochtones ou le patrimoine culturel autochtone

Dans la mesure du possible et sur demande, les recherches proposées avec les peuples autochtones et/ou les communautés autochtones devraient envisager d'établir un accord de recherche ou un protocole d'entente qui décrit les rôles et les responsabilités ainsi que la gouvernance de la recherche, des connaissances et des données, ainsi que les obligations redditionnelles des signataires. En particulier, toutes les recherches proposées avec des peuples autochtones et/ou des communautés autochtones devront reconnaître, respecter et soutenir les exigences de surveillance de la recherche et des données dirigées par les Autochtones et les communautés, ainsi que les protocoles et les comités d'éthique de la recherche autochtone. Par exemple, de façon générale, les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession peuvent servir de base à la gouvernance et à la gestion des connaissances et des données autochtones grâce à un ensemble de principes autodéterminés et axés sur le lieu qui soutiennent explicitement la souveraineté des données autochtones.

L'article 31 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones explique que « Les peuples autochtones ont le droit de conserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leurs savoirs traditionnels et leurs expressions culturelles traditionnelles, ainsi que les manifestations de leurs sciences, technologies et cultures, y compris les ressources humaines et génétiques, les semences, les médicaments, la connaissance des propriétés de la faune et de la flore, les traditions orales, la littérature, les dessins, les sports et les jeux traditionnels, et les arts visuels et du spectacle ». Toute recherche effectuée par des innovateurs en lien avec ces domaines ou tout autre domaine du patrimoine culturel, tel que défini par les communautés autochtones avec lesquelles ou sur lesquelles se déroule la recherche, doit suivre les protocoles et les processus locaux (communautaires), tels que définis et dirigés par la communauté. Voir aussi le rapport de Grands Défis Canada [Stratégie de partage et d'accès axés sur l'impact](#).

Conformément à notre engagement envers la réconciliation et nos efforts pour respecter et reconnaître les droits humains des peuples autochtones, toute recherche dans le cadre de projets d'innovation financés par l'Initiative d'innovation autochtone impliquant des peuples et/ou des communautés autochtones sera examinée en consultation avec le personnel de l'Initiative d'innovation autochtone et un membre du Conseil d'innovation autochtone.

À la fin d'un projet, les innovateurs devront réfléchir à la façon de remercier et de partager leurs évaluations avec tous les partenaires et participants autochtones qui ont contribué au processus.

Recherche impliquant des animaux

Pour les innovateurs non canadiens, en l'absence d'une norme nationale, la recherche devrait, *au minimum*, observer le *Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)*, qui peut fournir des orientations concernant les normes et les principes minimaux liés à toute recherche impliquant des animaux.

La recherche menée dans des établissements canadiens, y compris les chercheurs canadiens menant des recherches à l'extérieur du Canada, doivent, *au minimum*, appliquer les politiques et les lignes directrices du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) et devraient observer, dans la mesure du possible les trois R : Remplacement, réduction et raffinement. La recherche animale multi-établissement impliquant des chercheurs canadiens devra respecter les lignes directrices du CCPA pour les Projets axés sur des animaux impliquant deux ou plusieurs établissements.

Les ressources spécifiques aux Autochtones fournies ci-dessus doivent être prises en compte lors de la planification et de la mise en œuvre de toutes les étapes du processus de recherche; là où les ressources n'existent pas, cela ne signifie pas que des protocoles ne sont pas en place. Dans tous les cas, les communautés autochtones doivent être consultées pour confirmer comment planifier et mettre en œuvre toutes les étapes d'une recherche impliquant des animaux.

Recherche soumise à des exigences réglementaires supplémentaires

La recherche menée par des innovateurs canadiens doit être conforme aux Loi sur les agents pathogènes et les toxines, ainsi qu'aux lignes directrices pertinentes désignées par l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2, 2018). La recherche menée par des innovateurs non canadiens doit être conforme aux normes internationales reconnues pour la recherche identifiée comme posant des risques pour la biosûreté et/ou la biosécurité, en plus des lois, des règlements et/ou des lignes directrices institutionnelles et/ou juridictionnelles applicables sur le site où la recherche se déroule.

RESSOURCES

Vous trouverez, ci-dessous, des liens vers les divers documents, lignes directrices et politiques auxquels nous avons fait référence dans ce document.

Recherche impliquant des participants humains

- Déclaration d'Helsinki
- Conseil des organisations internationales des sciences médicales (CIOMS)



- Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2, 2018)
- Politique fédérale des États-Unis pour la protection des sujets humains (règle commune)
- International Compilation of Human Research Standards, 2020 Edition
- Trust Project: Global Code of Conduct for Research in Resource-Poor Settings, 2018
- Règlement général sur la protection des données, Union européenne, 2018
- Handbook on Data Protection in Humanitarian Action – Second Edition

Recherche impliquant les peuples et les communautés autochtones

- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada. Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2, 2018)
- Protocole sur les savoirs et la gouvernance des données autochtones

Les ressources supplémentaires suivantes sont classées par communauté autochtone; beaucoup sont pertinentes pour une utilisation dans diverses communautés.

Ressources pour la recherche dans les communautés des Premières Nations, inuites et métisses :

- Cadre de participation à la recherche avec les peuples des Premières Nations, métis et inuits
- Cadre de recherche sur l'utilité, l'auto-expression, l'accès et l'inter-relationnalité (pour les communautés urbaines)
- Principes éthiques directeurs (pour les communautés urbaines)
- Engagement pour une recherche éthique avec les jeunes autochtones : Sept exigences

Ressources plus spécifiques aux peuples ou communautés des Premières Nations :

- Principes PCAP des Premières Nations©
- Les 4 R de l'éducation des Premières Nations

Ressources plus spécifiques aux peuples ou communautés inuits :

- Négociation des relations de recherche : Un guide pour les communautés
- Négocier des relations de recherche avec les communautés inuites : Un guide pour les chercheurs

Ressources plus spécifiques aux peuples ou communautés métis :

- Principes de la recherche éthique sur les Métis

DERNIÈRE MISE À JOUR : 29 mars 2022